



L'As de CARO

19 Côte de la Madeleine – 27000 EVREUX

Agrément n° E13 027 0014-0

1.4 - HORAIRES DES COURS THEORIQUES CORRIGES

Les cours théoriques corrigés portant sur des thématiques spécifiques sont programmés :

- le 1^{er} mercredi de chaque mois de 15h à 16h.
- le 3^{ème} mercredi de chaque mois de 15h à 16h.

L'enseignant de la conduite vous donnera des cours corrigés en abordant les thèmes suivants :

- . Les priorités
- . Les excès vitesse, le comportement au volant
- . Les drogues, l' alcool ...

Le formateur de la conduite qui donnera les cours corrigés est :

- . Jérôme (titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité)

I - Les cours théoriques :

Des cours théoriques sont mis en place tous les jours du lundi au samedi pendant nos horaires d'ouverture de l'auto-école.

Ces cours démarrent à chaque heure tout au long de la journée.

La formation théorique porte sur :

- les dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers
- la réglementation générale et divers
- porter secours
- les précautions nécessaires en quittant le véhicule
- les éléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité
- les équipements de sécurité des véhicules
- l'utilisation du véhicule et respect de l'environnement

II – Les Cours Thématiques

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Un boîtier attribué à chaque élève est donné à l'inscription, ce qui nous permet de suivre l'évolution de la formation et de faire travailler l'élève sur les thématiques non acquises.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- la signalisation routière, des règles de circulation, de la vitesse, du positionnement sur la chaussée, de l'arrêt et du stationnement, du croisement et dépassement.
- la vigilance à l'égard des autres usagers, de la perception et de l'évaluation des distances de sécurité, des déficiences du conducteur et des risques sur la conduite.
- la réglementation et des comportements de la conduite : en cas de visibilité ou d'adhérence réduite, dans des conditions dégradées et sur autoroute.
- des autres usagers de la route : usagers vulnérables, motos, véhicules lourds, véhicule de transport en commun, véhicules d'intérêt général.
- des documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, du permis à points, des principales infractions et sanctions, du transport de passagers et du chargement.
- des règles et comportements à adopter sur les lieux d'un accident.
- précautions et vérifications de sécurité en prenant et quittant le véhicule et de l'importance de la position de conduite sur l'efficacité de la conduite et la sécurité.
- de l'entretien du véhicule, des éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, des commandes, accessoires et témoins, et des pneumatiques.
- de l'installation sécurisée des enfants et des passagers adultes, et des équipements de sécurité du véhicule (ABS, ESP, ...)
- de l'écomobilité, de la conduite économique et de la réglementation concernant le bruit et la pollution.